

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

**Arrêté du 26 décembre 2023 fixant au titre de l'année 2024 le nombre et la répartition des postes offerts aux examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur**

NOR : MENH2334463A

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse en date du 26 décembre 2023, le nombre total de postes offerts, au titre de l'année 2024, aux examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est fixé à 318.

L'ensemble de ces postes est réparti par académie conformément au tableau figurant en annexe du présent arrêté.

#### ANNEXE

#### EXAMENS PROFESSIONNELS POUR L'AVANCEMENT AU GRADE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

##### Répartition académique

Académies	Nombre
Administration centrale	8
Aix-Marseille	12
Amiens	6
Besançon	6
Bordeaux	14
Clermont-Ferrand	9
Corse	1
Créteil	15
Dijon	11
Grenoble	16
Guadeloupe	3
Guyane	1
Lille	17
Limoges	5
Lyon	14
Martinique	3
Mayotte	1
Montpellier	16
Nancy-Metz	13
Nantes	16

Académies	Nombre
Nice	12
Normandie	10
Nouvelle-Calédonie	1
Orléans-Tours	11
Paris	10
Poitiers	12
Polynésie française	2
Reims	6
Rennes	12
Réunion	5
Strasbourg	10
Toulouse	16
Versailles	24
TOTAL	318